



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2021 à 16 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

**Excusé(e)s :** Alparslan COSKUN

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----  
*Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.*

*Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).*

*Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.*

*Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).*

*Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.*

*Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.*

*Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).*

*Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n° 10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.*

-----  
**Rapport N° 49**  
**SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-  
FERRAND ET LE RESEAU RITLES DANS LE CADRE DE SA CANDIDATURE A  
LA LABELLISATION « CITE EDUCATIVE » DU TERRITOIRE « LA GAUTHIERE-  
LES VERGNES »**  
-----

Par délibération en date du 5 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à transmettre le 31 mars 2021, auprès de l'ANCT, en lien avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Recteur, la candidature de la Ville de Clermont-Ferrand à la labellisation de Cité Éducative pour le territoire « La Gauthière-Les Vergnes ».

Le dossier de candidature présenté par les trois co-pilotes que sont la Ville de Clermont-Ferrand, porteuse du projet, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Puy-de-Dôme et la Préfecture du Puy-de-Dôme prévoit que pour faire « *face à la situation de décrochage majeur d'un grand nombre de jeunes bacheliers, la Cité Éducative entend rejoindre le Réseau International des Tiers Lieux d'Enseignement Supérieur (RITLES)* » et installer « *au coeur même du territoire de la Cité Éducative un espace de co-learning* ». Cet engagement s'inscrit également dans le cadre de la démarche « Clermont-Ferrand-Ville Apprenante-UNESCO ».

La volonté de la « Cité Éducative » est de permettre à chaque jeune bachelier :

- de se voir garanti le droit de suivre une formation diplômante ;
- d'être accompagné, en fonction des études poursuivies, par un coach personnalisé, étudiant ou en service civique, ayant lui-même une formation de second ou troisième cycle universitaire.

Les Digitales Académies sont des tiers lieux d'enseignement supérieur pluridisciplinaires qui permettent à des jeunes de poursuivre leurs études à partir du DAEU jusqu'au Master (pour un prix comparable aux frais d'inscription à l'université en préservant leurs droits aux bourses et à l'ensemble des services délivrés par le CROUS). Dans les Digitales Académies adhérentes au réseau RITLES, les jeunes bénéficient d'un accompagnement pédagogique du corps professoral des universités ou des établissements d'enseignement supérieur dans lesquels ils sont inscrits.

Les formations diplômantes proposées par le Réseau sont le résultat d'un partenariat fort entre le RITLES et les établissements d'études supérieures ou le CNED.

Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu que la Ville de Clermont-Ferrand verse une première cotisation annuelle de 5000 euros pour l'année 2021 et une cotisation de 3000 euros par an à compter de 2022.

En conformité avec les engagements pris par la Ville de Clermont-Ferrand lors de sa candidature à la labellisation « Cité Éducative » et en accord avec la démarche « Ville Apprenante-UNESCO », il est vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, dès labellisation officielle du territoire « La Gauthière-Les Vergnes » par l'ANCT, la convention de partenariat et adhésion à la Charte du Réseau des Digitales Académies porté par le RITLES- Réseau International des Tiers Lieux d'Enseignement Supérieur et tout acte afférent ;
- d'autoriser en temps utile le versement de 5000 euros au Réseau RITLES en accord avec la convention proposée.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

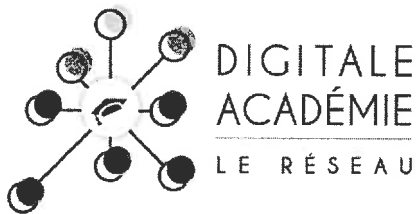
Fait à Clermont-Ferrand, le

**29 JUIN 2021**

Le Maire,



Olivier BIANCHI



**Convention de partenariat et adhésion  
à la Charte du Réseau des Digitales Académies  
porté par le RITLES Réseau international des tiers lieux d'enseignement supérieur**

Entre

**LE RESEAU INTERNATIONAL DES TIERS LIEUX D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,**

Sis, Hub de la Réussite, Campus Saint Christophe – Galilée 3, 10 avenue de l'Entreprise 95  
863 CERGY-PONTOISE ci-après dénommé « RITLES »  
représenté par Benjamin CHKROUN, son Président

Et

**La Ville de Clermont-Ferrand,** représentée par son Maire, Monsieur Olivier BIANCHI

La présente convention a pour objet de préciser les engagements du Réseau des Digitales Académies envers la Ville de Clermont-Ferrand et de fixer, en retour, les règles permettant au projet expérimental de tiers lieu d'enseignement supérieur « *Digitale Académie du territoire La Gauthière-Les Vergnes labellisé « Cité Éducative* » par l'ANCT d'obtenir le Label Digitale Académie.

**Rappel des objectifs de la Convention et du cadre général dans lequel la Ville de Clermont-Ferrand souhaite rejoindre le réseau RITLES :**

La Ville de Clermont-Ferrand a vu son territoire « La Gauthière-Les Vergnes » labellisé « Cité Éducative » par l'ANCT le XXXX. Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée dans une démarche de co-construction avec l'Éducation Nationale, des outils nécessaires à la réussite des jeunes de ce territoire présenté en annexe à la présente Convention. La Ville de Clermont-Ferrand s'inspire dans sa démarche des échanges de savoirs et de pratiques issus du Réseau Mondial des Villes Apprenantes-UNESCO dont elle est membre.

Afin de permettre l'accès aux études supérieures diplômantes, La Ville de Clermont-Ferrand adhère par la présente Convention au Réseau RITLES dans le but d'implanter au cœur du territoire « Cité Éducative » un tiers lieu d'études permettant à des jeunes bacheliers (ou souhaitant obtenir un DAEU) éloignés des sites d'enseignement supérieur de suivre le cursus de leur choix. Cette structure, permettra aux jeunes du territoire de la Cité Éducative d'étudier à distance, dans une salle dédiée, équipée d'ordinateurs reliés à Internet, encadrés par des coachs étudiants, en service civique, etc...

La « *Digitale Académie du territoire La Gauthière-Les Vergnes labellisé « Cité Éducative* » sera créée pour apporter une réponse aux jeunes laissés sans solution après l'obtention de leur baccalauréat (manque de place en BTS, absence de choix acceptable sur Parcoursup, impossibilité de rejoindre l'université ou l'établissement d'enseignement supérieur à cause de l'éloignement, problèmes financiers, etc.). L'objectif est de proposer à chaque étudiant de suivre des études diplômantes pour un prix inférieur à 1000 €/an, le jeune pouvant par ailleurs bénéficier des bourses ou de tout autre dispositif d'accompagnement spécifique de droit commun.

A l'échelle du territoire « La Gauthière-Les Vergnes », elle aura pour objectifs principaux :

- Augmentation du taux d'accès à l'enseignement supérieur pour les jeunes de 17 à 25 ans
- Diminution du taux d'échec en 1<sup>ère</sup> année
- Promotion de la francophonie au travers des échanges proposés par le Réseau RITLES.

L'adhésion au Réseau des Digitales Académies donnera accès aux partenariats liant le RITLES aux centres d'études à distance, aux établissements d'enseignements supérieurs et à de nombreuses universités, parmi lesquelles l'Université de Clermont-Ferrand.

**Le Réseau RITLES s'engage à accompagner la Ville de Clermont-Ferrand et les jeunes du territoire labellisé « Cité Éducative » La Gauthière-Les Vergnes en :**

- **Apportant une assistance à maîtrise d'ouvrage (établissement d'un cahier des charges, conseils, accompagnement en vue de la labellisation au terme de la première année d'exercice, etc..) durant la phase de création du tiers-lieu d'études par**
- **Assurant aux jeunes un accès à l'ensemble des cursus faisant l'objet d'accords avec le Réseau et leur apporter tout l'assistance nécessaire lors de leurs démarches d'inscription, en lien avec les instances de coordination de la Cité Éducative ;**
- **Développant et enrichissant constamment les offres accessibles afin d'élargir le catalogue des formations au bénéfice des étudiants, tout en soutenant les échanges avec les autres tiers lieux du Réseau ;**
- **Mettant à disposition de la Digitale Académie un outil facilitant le suivi de l'accompagnement individualisé des étudiants et son évaluation.**
- **Participant activement à l'Observatoire des Réussites Éducatives de la « Cité Éducative » en vue d'élaborer des recommandations/préconisations/permettant de perfectionner le dispositif. En sollicitant ses membres pour recueillir et partager les bonnes pratiques évaluées, le Réseau s'engage à permettre en son sein un « échange des savoirs et des bonnes pratiques ».**
- **Accompagnant la Ville de Clermont-Ferrand lors des phases préparatoires au renouvellement du label (tous les 3 ans).**

Dans le cadre de sa labellisation « Cité Éducative » pour le territoire « La Gauthière-Les Vergnes », la Ville de Clermont-Ferrand veillera, au travers de l'Alliance Éducative mise en œuvre, à :

- **Mettre à disposition des étudiants les moyens humains et le matériel nécessaire :**

Une salle dédiée au tiers-lieu Digitale Académie (DA) sera connectée à internet, équipés d'ordinateurs individuels et de casques afin de permettre aux étudiants de suivre les études de leur choix, à distance, dans les meilleures conditions possibles. Un espace cafétéria sera prévu pour permettre des pauses conviviales à heure fixe.

Les coachs agréés par l'instance de coordination de la Cité Éducative auront au moins un niveau L3 ou BTS. Une assistance informatique de qualité sera fournie. Un logiciel horodaté pourra être mis en place afin que le suivi des étudiants soit le plus sérieux possible. Un rapport journalier sera établi par l'étudiant à la validation du coach.

- **Accompagner et conseiller le jeune dans son choix d'orientation :**

En s'appuyant sur la coordination « Ville de Clermont-Ferrand-Éducation Nationale » propre au territoire « Cité Éducative » et sur l'équipe pluridisciplinaire formée en son sein (Mission Locale, Centre Social, etc...), le jeune bachelier (ou souhaitant obtenir un DAEU) bénéficiera d'un accompagnement individualisé à l'orientation, d'une aide à l'identification de son choix de cursus diplômant à distance et de ses besoins en termes d'accompagnement. Le projet de formation, sera co-construit avec lui en y associant chaque fois que possible ses parents.

- **Permettre au jeune de s'inscrire dans les dispositifs de soutien de droit commun :**

Grace aux partenariats signés avec la FIED, le CNED et UNIT, les cursus proposés sont reconnus par l'État et éligibles aux bourses (CROUS). L'équipe pluridisciplinaire de la « Cité Éducative » aidera chaque jeune qui le souhaite dans ses démarches de demande de bourse ou de demande de soutien de droit commun auprès de la mission locale et/ou de tout autre organisme.

- **Accompagner le jeune tout au long de son parcours d'inscription :**

Il sera aidé pour son inscription par un agent administratif. Chaque jeune effectuera son inscription administrative et pédagogique via la plateforme d'inscription digit.ac. Il sera alors étudiant de l'université, de l'École Supérieure ou de tout autre centre de formation qu'il aura choisi au sein du Réseau. Il s'acquittera des frais. Il recevra une carte d'étudiant et ses codes pour se connecter à sa plateforme en ligne.

Parallèlement, il s'inscrira à la Digitale Académie dont il dépend. Un document d'inscription lui sera alors remis ainsi que le règlement de la structure comprenant les modalités d'accompagnement (horaires de présence, modalités de tutorat, droits et obligations de l'étudiant et de la DA).

- **Mettre en œuvre une forte individualisation des parcours :**

Chaque étudiant bénéficiera d'un suivi individualisé assuré par un coach (mise en place du planning d'étude, aide à la méthodologie, aide à la motivation, aide aux recherches de stage...). Le parcours est réévalué chaque année. Le coach saura alors aider le jeune à persévérer dans son choix ou à se réorienter si nécessaire.

Cet accompagnement repose sur l'engagement de l'étudiant à être présent dans la DA dont il dépend au moins 16 heures par semaines (25 heures si l'étudiant suit un cursus de BTS).

Si l'étudiant ne respecte pas son obligation de présence, il sera reçu par son tuteur ou le responsable des études afin de vérifier avec lui son engagement et l'aider à surmonter ses difficultés, sachant qu'en cas de non-respect des engagements, des sanctions sont prévues telles que, à titre d'exemple, un signalement au CROUS et/ou la Mission Locale susceptible d'engendrer l'arrêt du versement de la bourse ou de l'aide consentie.

- **Permettre au jeune d'obtenir un diplôme reconnu :**

La DA est une structure d'aide à la réussite des études post-bac. Elle vise donc l'obtention d'un diplôme par chacun des jeunes inscrits et mettra en œuvre les moyens d'y parvenir.

Chaque jeune rejoindra son établissement de référence pour y passer ses examens de fin d'année. La coordination de la Cité Éducative pilotée par la Ville de Clermont-Ferrand mettra en œuvre les moyens nécessaires pour aider l'étudiant à surmonter les difficultés de présentation aux examens.

- **Permettre au jeune d'obtenir un DAEU :**

Si un jeune de moins de 25 ans, souhaite passer un DAEU pour démarrer un cursus d'études supérieures, il sera accueilli au même titre que les bacheliers et suivra son cursus au sein de la structure. Pour être éligible au DAEU, le jeune doit avoir 20 ans minimum et être sorti du système scolaire depuis au moins 2 ans. Ce programme fera l'objet d'une coopération forte entre la Mission Locale, les services de Clermont-Auvergne Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand.

- **Mettre en œuvre des « ateliers apprenants » de culture générale :**

Dans le cadre de la « Cité Éducative », des ateliers participatifs ouverts à tous de culture générale et scientifiques seront proposés deux fois par mois aux jeunes inscrits dans le Réseau. Ils pourront prendre la forme de cafés débat sur des sujets d'actualité. L'objectif étant de les ouvrir au monde, de leur apprendre à parler en public, à respecter les opinions de chacun, à prendre la parole à bon escient ...

- **Tisser, au sein de la Cité Éducative, un partenariat avec les acteurs du monde économique autour de la Digitale Académie :**

En lien avec la Mission Locale, ce partenariat avec les acteurs économiques et les entreprises est indispensable pour rapprocher les jeunes de l'emploi. Il pourra prendre différentes formes. Ce portefeuille d'entreprises devra pouvoir accueillir les jeunes en stages.

- **Tisser des partenariats avec les spécialistes du monde de l'éducation.**

Afin de bâtir un tiers-lieu numérique de qualité et de garantir une parfaite adéquation avec les cursus proposés aux jeunes, la DA sera en constante recherche de partenariats avec les acteurs de l'éducation.

- **Tisser des partenariats avec le milieu associatif :**

Afin de sensibiliser les jeunes à l'importance de l'engagement personnel et être en cohérence avec le schéma général de la Cité Éducative concernant l'engagement citoyen.

- **Tisser un partenariat de réseau entre les différentes Digitales Académie**

Toutes les Digitales Académies fonctionnant sur le même modèle, les jeunes pourront intégrer la structure de leur choix en France comme à l'étranger. Les demandes d'affectation dans une autre structure seront alors examinées par les directions et attribuées en fonction du projet du jeune et des places disponibles. Ce réseau de partenaires est amené à se développer à la manière d'un « Erasmus Francophone », en prenant également appui sur le Réseau Mondial des Villes Apprenantes UNESCO et le Réseau International des Villes Michelin.

- **Assurer une évaluation qualitative et financière de la DA sur le territoire de la Cité Éducative :**

La DA est incluse dans l'évaluation contractualisée avec l'ANCT de la Cité Éducative, laquelle s'appuie sur l'Observatoire des Réussites Éducative résumé par le schéma fourni en annexe.

Par la présente convention, la Ville de Clermont-Ferrand s'engage à respecter la procédure de labellisation Digitale Académie telle que proposée par le Réseau, à savoir :

- La candidature est portée par la Ville de Clermont-Ferrand au titre des instances de pilotage de la Cité Éducative pour le territoire « La Gauthière-Les Vergnes ». Elle s'inscrit dans le cadre de sa labellisation par l'ANCT.
- Il est convenu entre les parties, au regard du calendrier, que l'année universitaire 2021-2022 sera considérée comme une année de construction et de mise en œuvre de la Digitale Académie, visant à atteindre un fonctionnement de plein exercice pour l'année 2022-2023.



**Afin de satisfaire aux conditions d'adhésion au réseau RITLES, la Ville de Clermont-Ferrand versera :**

- **Une première cotisation annuelle de 5000 euros pour l'année 2021 permettant l'accompagnement et la création de la DA, le suivi du dossier en vue de l'obtention de la labellisation et le lancement de la DA pour l'année universitaire 2021-2022 sur des formations non conditionnées à Parcoursup**
- **Une cotisation de 3000 euros par an à compter de 2022 qui verra l'ouverture de la *DA Cité Éducative La Gauthière-Les Vergnes* de la ville de Clermont-Ferrand à tous les cursus proposés par le Réseau.**

Fait en X exemplaires, le

Pour le RITLES  
Le Président

Pour la Ville de Clermont-Ferrand  
Le Maire

Benjamin CHKROUN

Olivier BIANCHI